L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JANVIER 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ENTREPRENEURS-PROPRIÉTAIRES
G. P. WEISSER. H. DUPOUEY.
E. DUVERNEUR. S. MARNY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 12 JANVIER.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine." à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de cejour:

Par Roche & Lesamoust, Chartres—Jacomals français avaries, marchandises sèches, &c.
Par Ch. E. Forstall, 99½ Passage de la Bourse—Objets divers appartenant à la succession de A. Bastide.
Par A. E. Morphy, au magasin de M. John S. Fuller, 58 Gravier—Cognac, vins, bière, fromage, &c. Aussi, au même magasin—Cigares d'Allemagne et de la Havane.
Par N. Vigurie, à la Bourse St-Louis—Une belle maison en briques, à 3 étages, rue Moreau, près St-Ferdinand. Aussi—les propriétés de la succession de Pierre Lefebvre.

Les Levées et les Inondations.

Il faut bien que l'expérience serve à quelque chose, en ce monde; et les épreuves que le ciel nous condamne à souffrir ne sont que des avertissements dont il est de notre devoir de tirer profit.

Il est, malheureusement, reconnu que l'expérience porte rarement les fruits que l'on devrait attendre d'elle. Tant qu'il ne s'agit que des intérêts particuliers, on peut regretter cet entêtement de l'humanité à oublier, le lendemain, la leçon de la veille; mais dès que l'on touche aux intérêts généraux, dès que le salut de tous est en jeu, il n'est plus possible, il n'est plus permis de contempler du même œil ni avec la même indulgence, l'indifférence des hommes en présence des faits qui les menacent.

Nous en sommes là, aujourd'hui, avec le souvenir de désastres récents dont les suites déplorables pèsent encore sur notre contrée, et avec la perspective des mêmes malheurs suspendus audessus de nos têtes comme une épée de Damocles.

Les débordements du Mississipi sont un fait d'hier; les conséquences en ont été terribles, et, les rappeler ce serait tracer une page pleine de ruines, de larmes, de deuil. Combien de petits propriétaires ont perdu, par les désastres de l'inondation, le fruit de bien des années de travail, et ont vu leur avenir compromis! Combien de riches habitants ont éprouvé de cruelles méprises dans leurs calculs! Combien d'existences, combien de fortunes ont été exposées!

Aujourd'hui même les désordres matériels ne sont pas ou sont à peine réparés.

Il est certain, en outre, que les levées qui ont pu faire bonne contenance, lors de l'effort du fleuve et qui ont victorieusement résisté, ont dû, néanmoins, être vigoureusement endommagées. Nous croyons donc devoir, au moment où les eaux du Mississipi sont en pleine croissance et peuvent atteindre un développement qui menacerait de nouveau le pays, recommander de toutes nos forces aux habitants de prendre, dans le plus bref délai possible, toutes leurs précautions, afin de ne point être surpris par le désastre.

Que ceux dont les levées ont été renversées, se hatent de les reconstruire; que ceux dont les levées ne paraissent pas offrir toutes les garanties de solidité, s'occupent du plus vite de les mettre en bon et solide état.

Toute hésitation, tout retard serait coupable en ce moment. Dans un pays comme celui-ci, où le salut général est confié à l'intérêt de chacun, où l'on n'a point comme ailleurs de secours à attendre d'un gouvernement qui d'aucune administration responsable, ou le droit de protection est personnel, il y aurait en quelque sorte crime à apporter de la négligence dans l'accomplissement du devoir et d'un mandat de l'exécution duquel dépendent la fortune et l'existence de tant de monde.

Encore une fois nous disons aux habitants de se mettre promptement à l'œuvre, de pousser ces travaux de protection commune avec la plus grande activité; de ne pas oublier les catastrophes de l'année 1858, et de se bien prémunir quelle revour des mêmes calamités est toujours une chose possibles.

Il est aisé à chacun de calculer quelles conséquences déplorables auraient sur l'avenir du pays de nouvelles inondations succédant à celles de l'année dernière. Le mal serait irréparable avant de longues années.

Puisque nous touchons à cette question, aujourd'hui, nous saisirons l'occasion de demander à qui de droit, si l'heure n'est pas venue de mettre fin aux trop longues discussions relatives à la levée qui doit protéger la ville de la Nouvelle-Orléans? Avant tout, il s'agit de préserver la ville; c'est là, ce nous semble, le plus pressé; et nous n'hésitons pas à dire que nous pensons ici au nom d'un grand nombre des plus notables citoyens de la Nouvelle-Orléans, en demandant la très prompte exécution de ces travaux de protection.

A bon entendeur, salut!

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vigurie—A la Bourse St Louis—Une grande et excellente maison en briques, deux étages, rue Moreau, près de la rue St. Ferdinand—Et pour le compte de la succession P. Lefebvre, les propriétés suivantes:

Trois beaux magasins en briques à deux étages, rue du Canal.

Deux constructions en briques à deux étages, rue Poydras.

Six terrains de choix à l'encognure des rues Apollon et Esteves.

Une belle maison en briques à trois étages, rue de la Douane, près de la rue Bourbon.

Une maison en briques à deux étages, en face de l'Hotel St Louis, formant l'encognure nord des rues Royale et St Louis.

Une grande construction en briques à trois étages, vis-à vis de l'Hotel St Louis et formant l'encognure de la rue St Louis et du Passage de la Bourse.

Une maison en briques à trois étages, rue Casacalvo.

Pour les conditions de la vente qui sont à de longs termes, sans intérêt, voir l'annonce dans nos colonnes ce soir.

Dépêches Télégraphiques
TRANSCRITES A L'ABEILLE.

AUTRES NOUVELLES PAR L'AFRICA.

Liverpool, 25 décembre.—MM. Metcalf & Co. publient que le Washington près de Londres, est suspendu. Le passif est évalué, dit-on, à 67 000 liv. sterl.

ABYSSINIE.—Le lieutenant Higgins, de la marine des Etats Unis, a été arrêté à Londres pour assaut sur l'aldermen Solomons.

MOUVEMENT EN IRLANDE.—L'enquête relative au récent mouvement de sédition en Irlande continue. Les individus arrêtés dans le comté de Cork seront examinés probablement par les autorités. Une jeune femme près de Clonmel a été arrêtée sous la prévention d'avoir écrit des lettres séditieuses.

EMEUTE A WOOLWICH.—Il y a eu à Woolwich une démonstration séditieuse entre les militaires et la police à Woolwich, mais il n'en est résulté rien de sérieux.

SUSPENSION D'UN CABLE.—Le cable sous-marin entre Malte et Cagliari s'est brisé, et les communications sont entièrement interrompues.

PROCÈS MONTALEMBERT.—Le résultat de l'appel du comte de Montalembert est considéré comme un triomphe contre le gouvernement, parce que le bondamné n'est plus passible de l'exil, d'après la nouvelle loi qui expose à l'exil tous ceux qui sont considérés comme hostiles au gouvernement.

Suite des nouvelles par l'Asia.

MORT D'UN JOURNALISTE.

Liverpool, 25 décembre.—On annonce la mort de Hypolite Regnault, journaliste éminent de Paris.

Nouveau crédit mobilier.

La Société industrielle commencera bientôt ses opérations avec un capital de 50 millions de francs, dont 20 millions ont été versés. Cette entreprise n'a rien de commun avec le Crédit Mobilier.

Marché du Havre (par l'Africa)—Havre 23 décembre. Les ventes des deux jours se sont élevées à 2500 balles en baisse de 1 à 2 fr. Le marché a une tendance en baisse et les détenteurs pressent les ventes.

CONGRÈS.

Washington, 10 janvier.—SENAT.—Le bill des spoliations françaises a été discuté au Sénat. M. Davis, du Mississipi, a continué son discours contre le bill.

ACQUISITION DE CUBA.

A la Chambre, M. Barksdall, du Mississipi, a présenté le préambule et la résolution suivante, qui ont été adoptés:

"Attendu que les journaux étrangers ont annoncé que la France et l'Angleterre auraient signifié à notre gouvernement qu'elles ne toléreraient pas la possession de l'Ile de Cuba aux Etats-Unis, même avec le consentement de l'Espagne;

"Résolu que le Président est invité à communiquer à la Chambre telle correspondance qui aurait pu être échangée entre la France et l'Angleterre d'une part, et le gouvernement américain de l'autre, au sujet de la cession de Cuba aux Etats-Unis."

ALLOCATION POUR L'ILE DE CUBA.

Washington, 11—Le sénateur Ridell a présenté, hier, un bill au Sénat, faisant une allocation de trente millions de piastres pour faciliter l'acquisition de l'Ile de Cuba, par négociation et achat.

COMMERCE—Chambre—Dans le comité, le bill indien a été mis à l'ordre du jour, et aucune action ne serait donnée aux Indiens des territoires de Washington et de l'Oregon.

Le comité a suspendu le procédé à la prise en considération du message annuel du Président au Congrès.

CHAMBRE.—Un subtitut a été offert au rapport du comité des relations étrangères, affirmant des remerciements au commodore Paulding, pour sa conduite envers Walker. Le subtitut qui désapprouve sa conduite a été adopté par un vote de 99 contre 85. Le rapport du comité a été écarté.

SÉNAT—M. Masson, du comité des affaires étrangères, a présenté un bill pour autoriser le président à faire usage, en certains cas, des forces de terre et de mer du gouvernement.

Le bill du chemin du Pacifique a été ensuite pris en considération.

Chambre—Les résolutions désapprouvant la conduite du commodore Paulding dans l'expédition de Walker, ont été prises en considération.

M. Ives a présenté une résolution pour abolir le privilège d'affranchissement à la poste.

Sénat—M. Davis, du Mississippi, a présenté une résolution pour demander au président de communiquer au Sénat la correspondance relative à l'outrage commis sur nos concitoyens à l'isthme de Panama.

CONGRES—*Sénat*—Washington, 10 janvier—Crittenden répondu à Davis de l'Illinois en faveur du bill de la spoliation française. Le bill a finalement passé par un vote de 36 contre 29.

Le bill portant une appropriation pour l'Académie militaire a passé Aussi—Le Sénat s'est ajourné.

Chambre—Le bill d'appropriation indienne a passé, et la Chambre s'est ajournée.

Arrivée du City of Manchester

New-York, 11—Le steamship City of Manchester, parti de Liverpool le 22, est entré ici.

Portland [Maine] 11 janvier—La législature a réélu Wm J. Tessenden, pour siéger au Sénat des Etats-Unis.

Navire en détresse—Savannah, 10—Le brick *Indian Queen*, de Mackingam, allant de Rio Janeiro à New-York, est entré en détresse à Nassau, le 30 décembre.

Autre incendie à Charleston—10 janv.—Une grande partie de la fonderie de James Mc Leah a été détruite par le feu, ce matin; elle n'était assurée que pour $18,000.

Etat des Banques.—New-York, 10 — L'état des banques de New-York démontre une augmentation dans les prêts de $954,000; dans les espèces $1,270,000; dans la circulation $76,000; et dans les dépôts 2,143,000.

Chicago, 10.—Les employés du chemin de fer de Chicago à St-Louis ont refusé de travailler aujourd'hui, à moins d'être payés. Il leur est dû six mois d'appointements. Les trains de Chicago ont été arrêtés et les passagers forcés de prendre, à cette heure, un train de St-Louis.

Colonisation américaine dans l'Amérique Centrale.

Washington, 11 — L'association Mexicaine et Américaine de colonisation a ajouté l'Arizonia dans le nombre des lieux qu'elle doit coloniser.

On assure que ce projet est soutenu par nombre de personnes distinguées du Sud et de New-York.

L'association a déjà fait l'acquisition de titres de terres et négocie en ce moment pour en obtenir d'autres.

Le général Hemnigsen, l'ingénieur en chef de l'entreprise, a déjà sous ses ordres, un grand nombre d'individus.

Les parties d'échecs entre Murphy et Anderson.

New-York, 11—Une lettre de Paris dit que les parties d'échecs qui doivent se faire entre Morphy et Anderson, ont commencé le 20 décembre, et qu'il est convenu que les premières seront disputées décidément la victoire. Les joueurs n'ont pas mis d'enjeux, mais les amis de Morphy ont offert de parier dix contre un pour le résultat. La 1ère partie, [Morphy jouant le premier] a duré longtemps; après la 72me pièce jouée, Morphy a abandonné la partie. La seconde partie a été annulée; la troisième et la quatrième ont été emportées par Morphy.

St Louis, 11.—Le Mississipi a baissé d'un pied depuis hier. Les rivières des hauts sont couvertes de glaces flottantes.

Chicago, 11—Toute bloc de maisons encoignure Lake et Jefferson a été détruit par le feu. Perte, $40,000.

Marché de New-York, 10 janvier.—La farine a fermé active; ventes du jour 9000 barils de $4 36 à 75 pour les qualités supérieures. Le marché Eastern mess pore vieux, de $17 38 à $17 56. Whisky 20c.

New-York, 10 janvier—Huile de lin 64 à 67 cts; sud 10 à 12 à 10.

Marché au coton de New-York, 10 janvier—Les ventes de coton de ce jour ont été de 1000 balles. Le marché est sans hausse aux anciens prix. Le sucre est ferme à 7 1/8 à 7 3/4 pour Orléans.

Marché de Cincinnati—10 janvier—La farine est ferme. Vente du jour 1600 barils de $4 50 à $4 90; whisky, ventes du jour 500 barils à 23 1/4 cts; graisse en tierçons 11 cts; mélasses 33 1/2 à 35 cts pour Orléans; sucre ferme, prix de 6 1/2 à 7 1/4; café sans changement.

MARCHÉ DE CINCINNATI.

Cincinnati, 10 janvier—Le marché aux farines n'a pas varié. Le whisky a une tendance à la hausse: il s'est vendu aujourd'hui à 23 1/3 cts.

RIVIERES.

Louisville, 10 janvier—L'Ohio est lombé de cinq pieds trois pouces pendant les dernières 24 heures.

Cairo, Illinois, 11 — Le steamboat Vicksburg est passé ici à 2 heures lundi soir; le James Johnson à 5; le Whitman à 11, le Dardanelle à minuit; le Natchez à 6 et St Nicholas à 1 heure aujourd'hui; le Fanny Bullitt à 5; et le R Lass à 6 heures ce soir.

LIVRES ET PERIODES.—Nous croyons devoir rappeler aux amateurs de beaux livres que pour chaque ouvrage acheté chez Evans, 9 place du Carmes, ils recevront un prix de la valeur est souvent considérable. Voir aux annonces.

PIANOS—Nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs, l'annonce que public dans nos colonnes de ce jour M. Abolphe Flandrin, rue Royale, 310. M. Adolphe Flandrin répare tous les pianos, gagne de travail dans lequel il a acquis une grande expérience dans les plus grandes fabriques des premiers ateliers de Paris, et notamment dans la maison Erard, où il s'est acquis des éloges spéciaux pour les plus belles mécaniques, l'harmonisme, l'harmonicorde, instruments dont les réparations sont d'une extrême délicatesse et qui ne peuvent être confiés à de plus habiles mains que celle de M. Adolphe Flandrin.

LA MALLE DE NEW-YORK—La malle de New-York continue à nous manquer quotidiennement. La dernière arrivée est celle du 1er janvier; il en est donc de six en ce moment.

REVUE VOYAGE—Le steamship *Mexico* a accompli sa 4me traversée de la Nouvelle-Orléans à Galveston en 32 heures; c'est la plus rapide traversée qui ait été faite encore.

GRAND BAL PARÉ—La nouvelle société de bienfaisance des Artisans fera le 15 de ce mois un grand bal paré dans la salle de la société, rue Vieille Levée, entre les rues Ursulines et St Philippe.—Voir aux annonces.)

SUICIDE.—On écrit de Washington à la date du 5 courant que la veille M. Lewis E. Gray, de la Louisiane, s'était empoisonné en avalant de l'acide prussique. M. E. Grant était âgé de trente ans environ, et était attaché au département de la marine. Il avait été colonel dans l'armée mexicaine sous l'administration de Comonfort.

CHRONIQUE LOCALE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT—*E. T. Parker vs. E. W. Robertson*—M. E. T. Parker, shérif de la paroisse d'Orléans, demandait que M. E. W. Robertson, auditeur de l'Etat, fût forcé de transférer le Trésorier un mandat de $2501 50 pour frais encourus dans la poursuite de criminels, du 1er avril au 30 juin 1858.

Le juge Morgan a rendu hier un décret dont nous donnons plus bas les principaux points.

La loi du 19 mars 1857 déclare que les frais (excepté ceux du shérif) de poursuites, information, *la peine*, etc, de personnes accusées de crimes, dans les différentes paroisses de la Louisiane, seront acquittés par l'Etat sur présentation d'un certificat du greffier et du juge; (Lois de 1857, page 157.)—La loi qui fait une allocation pour les dépenses générales de l'Etat pour l'année expirant le 31 mars 1859, consacre $100,000 au paiement de ce que contieraient les poursuites criminelles et de ce qu'il aurait coûté celles de 1857. (Lois de 1858, pages 90 et 92).

—Le shérif de la paroisse d'Orléans présente, son compte de trois mois au greffier et au juge de la Première Cour de District, lesquels l'approuvèrent après de légères modifications. M. Parker transmit ce compte à l'auditeur qui refusa d'émettre le mandat.

M. Robertson répond, par l'intermédiaire de l'avocat général, qu'il l'Etat ne doit pas acquitter la somme que celui-ci réclame. Il s'appuie sur la 15me clause d'une loi approuvée le 14 mars 1855, clause qui déclare que "chaque shérif de l'Etat aura droit à cent piastres comme compensation pour services rendus dans les affaires criminelles mentionnées dans l'acte respectives.

La loi, dit le juge, autorise-t-elle l'auditeur à se constituer arbitre dans les cas de ce genre? N'a-t-elle pas conféré au comptable le droit de l'examiner et de prononcer au règlement des comptes de shérifs dans les cas criminelles? Elle déclare que les frais qu'entraîneront les poursuites criminelles *seront acquittés par l'Etat*, non pas après examen et règlement par l'auditeur, mais après que d'autres officiers *et* l'auditeur auront examiné et approuvé les comptes, mais sur présentation d'un *certificat* du greffier et du juge.

Quant à la clause invoquée par l'auditeur, le tribunal dit que si la Législature avait pensé que les shérifs n'ont droit qu'à cent piastres par an, elle n'en aurait pas alloué cent mille, attendu qu'une somme de cinq mille piastres est tout suffisante. La *Législature* n'a pas pu établir cette différence par ignorance; elle a dû croire que les shérifs ont droit à ce que la loi leur accorde par le "les bill" et qu'il n'y a pas d'exception en faveur de l'Etat. On maintient que celui-ci est responsable des dépenses encourues par la poursuite, puis qu'il l'est en fait de ses frais sont les *fees* qu'accorde la loi."

Le tribunal a donné gain de cause au shérif et condamné le défendeur à payer les frais de cour.

M. Randell Hunt représentait M. Parker.

—Voici un autre décret rendu par le même tribunal.

Un fils naturel réclamait la moitié des propriétés qui sont au nom de son père et la moitié des biens appartenant à la mère, sous prétexte de son enfant. Il fondait sa demande sur ce que la défunte et le défendeur avaient travaillé ensemble pendant nombre d'années et l'argent provenant de leur travail mutuel avait permis au défendeur d'acquérir des propriétés d'une valeur considérable.

L'action, dit le tribunal, semble basée sur une société commerciale entre le défendeur et la mère du demandeur, mais elle repose en réalité sur la communauté d'acquêts et de gains, laquelle, d'après le fils, existait entre le père et la mère. Cela est clairement prouvé par le fait qu'il ne réclame que la moitié des biens de la défunte, quoiqu'il n'ait produit aucun acte de société et qu'il soit son unique héritier.

Le juge repousse la doctrine de la communauté entre un homme et sa concubine. La communauté d'acquêts et de gains est basée sur le mariage, résulte du mariage et du mariage seulement; c'est le contrat qui l'établit et elle ne saurait exister sans lui. Elle est instituée en faveur de la femme qui, aux yeux de notre loi, est la compagne de travail du mari et qui doit partager le profit aussi bien que le labeur. C'est une loi qui se rattache exclusivement au mariage et nullement aux relations d'un homme avec sa concubine, relations nécessairement opposées au mariage, relations que la société abhorre, que la loi réprouve et punit sévèrement. Se peut-il que cette loi établisse, du moment que la liaison cesse, une société d'acquêts et de gains entre des personnes qui ont aimé violé l'opinion publique dans ce qu'elle a de plus délicat et vécu d'une manière que la loi elle-même réprouve?

Il est vrai que la communauté de biens existe également des deux côtés, en l'absence d'un contrat quelconque, mais les lois ayant trait aux droits civils des femmes mariées s'appliquent-elles de crainte aux concubines? Non; et si l'on répondait affirmativement à cette question, ce serait dire que la communauté de biens existerait entre un homme et sa concubine, tandis que cet homme aurait une femme—comme dans le cas du défendeur, pendant longtemps.

Mais, indépendamment de ces considérations, il y a un motif puissant pour ne pas accorder au demandeur tout ce qu'il réclame —c'est ce motif qui distingue l'affaire soumise de celles qui ont été jugées; cette raison, la voici: La conduite du défendeur et de la défunte prouve qu'ils n'avaient aucune idée de l'existence d'une communauté quelconque entre eux. Ils semblent avoir partagé le fruit de leur travail commun à mesure qu'ils le recueillait et chacun selon son mérite. Ils achetaient des propriétés chacun en son nom."

Le Juge décide que le demandeur a droit à la moitié des biens mentionnés dans l'inventaire de la succession—sans préjudice à son droit, si droit il y a, de réclamer davantage.—Il donne gain de cause au défendeur.—Le demandeur acquittera les frais du procès.

Pour le demandeur, G. Le Gardeur et H. B. Grandmont, pour le défendeur, C. Dufour et L. Eyma.

CONSEIL DE VILLE.

Le Conseil de ville s'est réuni hier soir.

Aldermen—Les Aldermen ont approuvé plusieurs résolutions des Assistants, parmi lesquelles se trouve celle qui fixe la taxe de la dette consolidée, pour 1859, à 84 cents sur chaque cent piastres de propriétés foncières et d'esclaves, et celle qui fixe à 72 cents la taxe destinée à faire au paiement des bons émis par la ville en faveur de chemins de fer.

Aldermen Assistants—Le président a dit en ouvrant la séance qu'il croyait que la clause 117 de la charte de la ville défendait au Board d'agir avant que la taxe de la dette consolidée fût définitivement fixée.—Les membres ayant partagé cette opinion, il n'a rien été fait, en dehors de la lecture des lettres et des pétitions.

Des communications du contrôleur au sujet de l'adjudication des contrats ont été soumises au comité.

Le trésorier a annoncé, dans son rapport de deux semaines, qu'il restait en caisse, à l'expiration de la semaine dernière, une somme de $17,185 13; à la fin de la semaine antérieure, $2,024 20.

Un rapport au sujet du véritable méridien de la Nile-Orléans a été accepté.

PAYSANS CONTRE—L'avocat de district a demandé hier à prendre la liberté de Frank Shaffer et de Wm Engle, accusés d'assaut et batterie et qu'il n'a pas trouvé lieu à poursuivre.

Thos Ferguson et Jules Filmont, accusés d'assaut et batterie, ont été acquittés.

John Gryer, N. Thompson et John Kelly ont été déclarés coupables d'assaut et batterie. Le juri a recommandé les deux premiers à la clémence du juge.

Les accusations—Hugh McGovern et John McGovern accusés de tentative de meurtre sur la personne de John Harper, ont subi hier un interrogatoire devant le recorder Hammett. Le magistrat a prononcé l'ajournement de John; Hugh contre qui les preuves sont très fortes, a été envoyé devant la Première Cour de District. Le recorder a refusé le cautionnement.

Ricardo Binavalda devra se présenter devant le recorder sous peine de prison, à l'accusation d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne d'Antonio Madiara, dans la soirée du 27 du mois dernier, au coin des rues Hillary et Bendel.

—Aucune affaire importante n'a été appelée dans le deuxième et quatrième districts.

L'officier Marcus Ford a été hier jour de avoir frappé M. Joseph Vial, dans la cour du recorder Long. Il a fourni caution.—M. Marcour accuse M. Joseph Vial, frère de M. Vial, de l'avoir battu et menacé d'un pistolet, lundi soir. Ordre d'arrestation.

Maurice Bell a été accusé d'avoir été battu, lundi soir, par Léonard Demarquis et John Brannan.—Cautionnement.

Un affidavit accuse que Wm Rose a blessé d'un coup de couteau le charpentier du *Ingby* et frappé le second de ce navire.—Ordre d'arrestation.

LES INDIENS DE TEXAS.—Les journaux du Texas annoncent que le capitaine Ford a pénétré son camp dans le Kickapoo, le 15 mille de Cora, dans une situation admirable pour ses opérations contre les Indiens. On avait signalé la présence d'un assez grand nombre de ceux-ci dans les environs; cependant des détachements de troupes sorties en reconnaissance sont revenues sans avoir rencontré un seul Peau Rouge.

Théatre d'Orléans.

Depuis notre dernier compte rendu des représentations du Théâtre d'Orléans, les pièces qui été l'ont ravivé devant des salles presque constamment pleines. En fait de grands opéras, nous avons eu: *la Juive*, les *Huguenots*, le *Prophète*, *Jérusalem* et les opéras comiques sont: deux représentations des *Noces de Jeannette*, deux représentations des *Amants-nous Bourgeois*, et le *Barbier*, fait de comédie, quoique charmante pièce d'Alexandre Dumas, l'*Invitation à la Valse*, *Livre III chapitre 1er* et de gais vaudevilles tels que l'*Ut Dièse*, *Les Amants Mécanos*, *Le Conseil Sensible*, le *Gendre en Surveillance*, la *Nuits de St-Fleur*, et *Mesdames de Montenfriche*.

Les grands succès de l'opéra sont *Noces de Jeannette*, le *Barbier* et *Jérusalem* dont la reprise avait excité un vif attrait qui a été justifié par la façon tout à fait remarquable dont Mlle Paola a chanté son rôle. De constants et unanimes applaudissements, du commencement à la fin de l'ouvrage, un rappel très chaleureusement demandé après la *polonaise* du 2e acte, sont la preuve de l'éclat succès obtenu par Mlle Paola, lundi soir. Nous avons dit dans notre article du commencement de la saison, que Mlle Paola était une de ces artistes hors ligne dans l'emploi auquel elle a pris cette année, car aucun des rôles qu'elle a abordés jusqu'à ce moment ne l'a trouvée inférieure à la haute opinion que nous en avons conçue d'elle. Voix juste, sonore, chaude, d'une pureté remarquable dans les registres élevés, connaissance exacte de notre goût et de notre langue, une vocalise fine et légère, voilà ce que Mlle Paola possède à un degré éminent, et c'est plus qu'il ne lui en faut pour prendre une belle place sur les scènes les plus élevées. Elle eut fait à elle seule le succès de *Jérusalem*, si l'aste ne lui avait apporté le concours de la belle voix bien accentuée, dont il paraît, maintenant en pleine possession. Aussi le public apprécie-t-il davantage, de jour en jour, cet artiste d'un mérite réel, parfaitement aimé des deux côtés. Les sympathies qui avaient été lentes à se manifester se déclarent vivement maintenant en faveur de M. Tudieul. Le duo du 3e acte de la *Juive* ou *Jérusalem*. Ces trois ouvrages lui ont valu de bons applaudissements bien mérités. M. Lombard, dont le talent a gagné beaucoup de poine à surmonter, n'est réellement sûr de lui qu'après l'épreuve de la première représentation. C'est aujourd'hui le succès représentation de la *Juive*, il s'était montré de beaucoup supérieur à lui-même; et tandi dans le rôle de Gaston de *Jérusalem*, il a éprouvé de nombreuses défaillances que le singulique voix lui permet de racheter presqu'aussitôt, mais qui ne laissent jamais complètement le doute où qu'il fasse, comme nous, tous ses mérites comme chanteur, et qui ne lui épargne jamais de justes applaudissements. M. Vila, artiste soigneux et sûr de ses rôles prend toujours sa large part dans la bonne exécution de toutes les œuvres lyriques. Il n'y a pas lieu, dans la reprise de *Jérusalem* dont le succès a été très grand, grace aux artistes et à la façon dont est monté pet opéra, un des meilleurs de Verdi, sinon le meilleur.

Nous avons reçu deux fois dans les *Huguenots* et dans la *Juive*, Mlle Lafranque. Sa très belle voix, son jeu dramatique, le mouvement de son immense succès du premier jour, lui ont valu et lui valent toujours un très sympathique accueil du public. Le de acte des *Huguenots* reste jusqu'à présent, son triomphe, un vrai triomphe, qu'elle partage avec M. Bankgrave dont la voix plus affermie et plus étoffée, que jamais, fait merveille auprès du public. M. Delagrave a chanté d'une façon exquise et avec le soin et l'intelligence ordinaire, qui ne lui font jamais défaut, le rôle de Raoul à la dernière représentation des *Huguenots*. Les rappels n'ont manqué à lui, ni à M. Teste, ni à Mlle Lafranque. Quant à Mlle Cordier, elle est toujours, dans le court rôle de Marguerite, l'artiste du second acte de la grande œuvre de Meyerbeer, que l'on viendrait entendre rien que pour l'écouter, et les autres artistes ne savaient commander l'attention dans les quatre autres actes du drame.

Mais pour Mlle Cordier, chanter c'est se faire applaudir; c'est ravir un public qu'elle a captivé et qu'elle tient attentif au bout de sa lèvres. Que ce soit Rosine ou que ce soit Jeannette, c'est toujours cette même fraîcheur, ce même goût, cette même adresse, c'est toujours ce même écrin de perles et de diamants. Nous n'apprenons rien à ceux qui l'entendent, nous ne pouvons que donner d'amers regrets à ceux qui ne l'ont pas encore entendue. Nous avons constaté déjà le succès étourdissant que Mlle Cordier avait obtenu dans ce petit chef d'œuvre qu'on appelle les *Noces de Jeannette*, nous le confirmons. Il est impossible de mettre plus de naturel, plus de simplicité dans le chant et dans le jeu. L'air de la fauvette lui a valu, notamment à la seconde représentation, une triple salve d'applaudissements qu'elle avait bien mérités. Nous avons dans la délicieuse romance: *cours mon aiguille dans la laine*, et qui aux deux représentations a passé, néanmoins, inaperçu pour ainsi dire. Est-ce donc parce que cette romance, un chef-d'œuvre musical, ne comporte ni roulades, ni traits, ni cadences que la foule ne semble pas l'apprécier? Nous pouvons dire cependant que Mlle Cordier le chante avec une rare perfection, avec un goût irréprochable et avec une finesse exquise. L'on a à l'y applaudir plus que dans le reste de l'ouvrage! — Mlle Cordier a été bien ce très bien appuyée par M. Beaupe qui a toute la verve, toute l'adresse, tout le sentiment musical qui convient à son rôle de paysan; peut-être lui reprocherions nous un peu trop de force. C'est un excès de bien faire. M. Beaupe a été comme Mlle Cordier, fort fêté.

Mme Lucien Bourgeois, un charmante comédienne, de jour en jour plus aimée et plus appréciée de notre public, a eu trois occasions de se faire vivement applaudir: l'*Invitation à la valse*, le *Livre III* et la *Gendre en surveillance*, trois rôles de caractères différents où elle montre une grâce intelligence. Dans l'*Invitation à la valse*, Mme Vesinn a un rôle charmant qu'elle dit avec beaucoup de grâce et de naïveté, en femme d'esprit et en artiste consommant bien les périls et les remourced de son art. Son succès a été grand, ainsi que dans la *Nuiée de St-Fleur*, où elle a partagé avec Carrier et Chol les applaudissemens les plus mérités. La bonne et excellente bouffonerie de l'*Ut Dièse* a été un véritable triomphe pour Carrier et pour Dutasta, tous les deux amusants au possible. Nous ne saurions jamais oublier dans la liste des bons artistes de notre Théâtre, Mme Richer, toujours aimée et très applaudie. Dans *Mesdames de Monten-f-fiche*, elle a obtenu un grand succès, ainsi que dans les *Rendez-vous Bourgeois*, où Mme Vadé, notre excellente Dugazon, a conquis définitivement une bonne place dans l'opinion publique; elle y a été constamment et très chaleureusement applaudie.

Nous terminerons par une bonne nouvelle, en annonçant que le chef d'orchestre Grégoire est atteinte de Mme Boudeville se rétablit de jour en jour, et qu'avant peu il nous sera donné de fêter la rentrée de cette excellente artiste, qui a été si longtemps et si fine et si distinguée.

THEATRE D'ORLEANS.—Demain jeudi, le *Prophète*, par Miles Bourgeoli et Paola; M. Delagrave chantera le rôle du Prophète; les autres rôles seront chantés par MM. Taste, Vila, Meirier.

Lundi, libre représentation des *Dragons de Villars*, opéra comique; le principale rôle sera chanté par Mlle Bourgeois.

ELECTRO-BIOLOGIE—Le Dr Hall, a demandé de la membreuse réunion qui assistait à ses expériences lundi soir; s'est décidé à donner une nouvelle lecture qui aura lieu vendredi, dans la salle des Odd Fellows. Les dernières expériences qui ont eu lieu ont fourni un caractère tout particulier d'originalité qui a excité au plus haut point l'intérêt et la curiosité des assistants. Aussi entr'autres expériences, le Dr Hall a-t-il parvenu à persuader à deux des sujets soumis à son influence qu'ils avaient changé de sexe; d'hommes ils étaient devenus jeunes filles en imagination; ils se mirent à faire demander en mariage, et leur union a été bénie par un ministre. A deux autres il a persuadé qu'ils se battaient en duel et étaient l'un et l'autre frappés par une balle, etc, etc.—Ces expériences et d'autres que le Dr Hall se propose de renouveler sont plus faites pour justifier l'affluence des spectateurs à ses séances.

BALANCES ET COFFRES-FORTS.—Nous appelons l'attention sur l'annonce que MM. Fairbanks & Co, 83, rue du Camp, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Les balances et les coffres-forts, que reçoit cette maison, proviennent de la fabrique la plus renommée du Nord et se recommandent par leurs excellentes qualités.

FEUILLETON.

LE MENAGE LAMBERT.

IV.

La journée se passa, comme de raison, en calineries de toute espèce; les deux braves s'en donnèrent à cœur-joie, et oublièrent du même coup la politique et la guerre. Lambert fit mille folies pour le pardonner, son *petit repaud*, et le comte son ex-h.

On dîna en famille, car le châtelain de Blamont-Lamothe ne voulut pas, ce mal gré, laisser les Lambert fussent au moins ses cousins, et il le disait sans rire, avec un sérieux qui égayait fort la vaillante moustache du sous-officier.

Les enfans étaient aux anges. L'arrivée de deux papas si bons, si gais et caressans leur promettait quelque chose de bien bel-les choses, qu'ils faisaient éclater leur joie sur tous les tons de leurs voix argentines.

Après le repas, après les bonbons, après les confitures, après les grosses baisers, après le bal!, après le rire, après le jeu, après l'ami de Gaston, après les plus douces, Dieu donne des larmes d'ivresse, comme pour nous apprendre que le chagrin pourrait bien, après nos joies intermédes, le compte donna la clé des chagrins aux deux bambins qui, tantôt précédés, tantôt suivis du chien Pluton, se promenaient sur la route de Paris, et vivaient-ils ensemble de gambades et de cabrioles avec le beau terre-neuve leur ami.

Gaston et Charlot, qui avaient pleuré pour leurs blessures de violette et fraîche date, se crurent rajeunis chacun de trente années, et aventurèrent, pour la 1ère fois, leur jouet, leur cheval fondu, à la main chaude, à Colin-Maillard, ils méprisèrent la courbature qui, dès le lendemain, et de très bonne heure, devait les rappeler qu'ils étaient bien et dûment à la retraite de par le roi et le canon.

Quant aux enfans furent couchés, Henri mis au beau lit d'acajou décoré de rideaux *élégans*, Antoine dans un lit de noyer que recouvrait un simple rideau de percale, le comte et Lambert, un peu moulus de fatigue et d'émotion, se mirent à deviser sur l'intermède de la journée. Le comte, qui bloqué qu'il devaient faire les délices de leurs vieux jours et en faisaient déjà toute l'ambition.

—Décidément, mon cher ami, dit le général, Lambert Grégutier de Blamont a été un ane en m'annonçant que tout ne m'était pas aussi gentil que le mien! Antoine est un bon garçon, mais c'est un gaillarde promet beaucoup... Que comptes-tu faire de ce marmouset?

—Mais, n'y vois pas de si loin; Antoine sera ce qu'il pourra être, ce qu'il aura devenir, un beau gars, s'il plaît à Dieu, et un honnête homme, si, de son mon, quant à ce, je m'en charge! comme dit l'autre.

—Je le ferai entrer à l'école Polytechnique, j'en ai le droit, je suis...

—Mon général, faut pas manger tout son pain blanc le premier jour, histoire de ne pas s'exposer à se serrer le ventre le lendemain.

—Qu'entends-tu par là?

—J'entends qu'aujourd'hui j'ai le cœur en parade, et que je pourrais tentez de me faire tourner la tête, en y fourrant des idées par trop ambitieuses, dans! ma tête tourneras. Il faut que je sois un peu sérieux, mon général... Et puis, voyez vous? reste Paris Lambert en tournant sur ses talons, j'ai bien assez de mal à tenir mon bien, mais ce même à porter l'épée... et jarol!

—Mais! ce que tu ne renieras le milieu! Le brave Lambert est un poltron pour! compte de son héritier! dit gaiment le général.

—Et pourquoi donc, pas?...